

Retours sur la soirée Parlons-en ! du 28 novembre dernier

Al'initiative de Monseigneur Blanchet, un Parlons-En! a eu lieu le 28 novembre à la Maison du Peuple sur l'extension de la PMA à toutes les femmes et ses conséquences sur les droits de l'Enfant et la filiation. Maître Le Gouvello défend les personnes associations et institutions dans le domaine de la bioéthique. Cette avocate nous a présenté simplement ces conséquences pour notre société.



En France la PMA a un but thérapeutique, sinon c'est un délit. La PMA ne peut donc pas être invoquée pour un couple homosexuel avec la loi actuelle.

La convention internationale des droits de l'enfant de 1989 a été très largement ratifiée ; son article 3 précise que l'Etat, les institutions doivent prendre en compte « l'intérêt le meilleur » (en anglais) de l'enfant. La PMA pour toutes mène à l'effacement du père. Un sondage dans La Croix expose que 93% des personnes interrogées estiment qu'un père aide à la construction de l'enfant : l'enfant a le droit de connaître ses deux parents. Sinon on crée une situation nouvelle qui, avant, était liée à une réponse à un accident de la vie : l'adoption d'un enfant sans parents.

Depuis 94, l'apport de tiers donneur est possible et les cas de recherches des ascendants se multiplient. En droit international, le comité de l'enfant à l'ONU reconnaît ce droit de connaître ses origines comme essentiel à chacun : savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Dans le cas de l'insémination avec donneur (IAD), l'homme a accepté d'être donneur et il se retrouve père. La filiation en droit français est soit biologique, soit selon la vraisemblance biologique (le mari est supposé être le père) et l'adoption est exception.

Avec la PMA pour toutes, on introduirait ainsi une filiation de volonté à côté de la filiation biologique. La « deuxième mère » devient mère par volonté donc elle peut se défaire par la volonté de cette filiation. La généralisation de la PMA multiplierait le contentieux. Ce serait très prégnant à la séparation des couples quant intervient l'obligation de contribution financière. Aux États-Unis, le rehoming est le fait de désadopter des enfants. La cause est cette parentalité basée sur la volonté.

Maître Le Gouvello a aussi abordé les cas de consanguinité chez les enfants issus de PMA avec donneur, ce qui touche à un interdit biologique et social. Avant de conclure que si l'intérêt supérieur de l'enfant doit être protégé, les conséquences de cette ouverture de droits concernent les enfants, les parents et nous tous qui vivons en société.

Monseigneur Blanchet a ensuite présenté la lettre de la Conférence des Evêques de France "Respectons la dignité de la procréation !" que vous trouvez en suivant ce lien : <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/eglise-et-bioethique/science-et-ethique/debut-de-vie/460694-respectons-dignite-de-procreation/>. Une lettre développée par les Evêques de France dans un livre de petite taille *La dignité de la Procréation* aux éditions Bayard-Cerf-Mame à propos de la PMA et de la révision de la loi bioéthique.

Le prochain Parlons-En ! sera sur le thème "Injustices sociales et planète en danger : un monde déboussolé ?" au centre Saints Pierre et Paul à Montbéliard le mercredi 16 janvier de 20h à 22h. M. Richard Herbach présentera les défis actuels de sauvegarde de la planète. Mgr Blanchet et l'inspecteur ecclésiastique Mayanga Pangu présenteront des repères éthiques en réponse aux questions suscitées par les gilets jaunes.

Marie Rochette de Lempdes

Journée prêtres - pasteurs

Cette année encore, la commission œcuménique a organisé une journée de réflexion pour les prêtres et les pasteurs du nord Franche-Comté. L'an dernier elle avait travaillé sur une des difficultés à vivre ensemble, à savoir l'hospitalité eucharistique, la journée prêtres - pasteurs ayant parachevé cette réflexion. Logiquement, cette année, le thème en fut celui des ministères qui induit celles de l'hospitalité eucharistique.



Le 30 novembre dernier, fut le jour de cette rencontre à Trévenans. Deux intervenants, l'un catholique, l'autre protestant sont venus nous éclairer sur ce sujet : le Père Luc Forestier, professeur à l'institut catholique de Paris et Monsieur Vincent Nème-Peyron président de la commission des ministères de l'EPUDF. Chacun faisait part de son point de vue pendant une vingtaine de minutes puis des groupes de six auditeurs de différentes confessions échangeaient et aidaient ainsi chacun à se faire une opinion plus éclairée. Comme à chacune de nos rencontres, nous avons pu constater que ce qui nous unit est plus important que ce qui nous sépare en particulier sur la mission d'évangélisation de l'Eglise. Cependant nos conceptions du ministère divergent.

Les protestants tirent de l'Écriture une invitation au sacerdoce universel (1Pi) mais distinguent ce sacerdoce et ministères particuliers. Pour exercer un de ces ministères, il faut avoir reçu un appel (vocation interne) et une reconnaissance par d'autres (vocation externe) cf. Eph 4. Certains ministères sont permanents et d'autres non comme le prophétisme. Calvin voit quatre ministères permanents : ancien du conseil presbytéral, docteur en théologie, pasteur et diacre.

Pour les catholiques, il n'y a pas que l'Écriture. Dans les premiers siècles des ministères sont apparus sans qu'on réfléchisse sur le sujet. Les pratiques précèdent les doctrines. Il y a nécessité d'avoir un évêque (= veiller sur) qui a une mission de vigilance pour plusieurs raisons : l'Eglise est structurellement fragile car elle doit faire face à des risques de déviance et elle est toujours en crise, elle est en tension entre le passé, son origine et l'avenir, le Royaume. Ce ministère veille sur les trois éléments de la vie de l'Eglise, la transmission de la foi, la liturgie et le souci des plus faibles.

Ces interventions ont permis d'apprendre à mieux connaître d'autres confessions chrétiennes mais ce n'est pas le seul but de ces journées. Elles permettent de tisser des liens fraternels qui engendrent la joie de se retrouver. L'œcuménisme ne commence-t-il pas de cette manière ?

Andrée Balandier



Alpha Jeunes et Alpha Campus, deux propositions pour les Jeunes

Cette année, dans différents groupes de jeunes, nous avons choisi de vivre le parcours proposé par Alpha et adapté à la tranche d'âge concerné. Deux types de parcours ont été mis en place : Alpha Jeunes (pour les lycéens) et Alpha campus (pour les 18-30 ans). Ces deux formules ont en commun d'être une série de rencontres hebdomadaires autour d'un repas, d'un exposé puis d'un temps d'échange libre. Elles sont ouvertes à tous.

Chaque rencontre a un thème. Depuis le début de l'année, nous avons pu nous poser toute une série de questions telles que : Quel est le sens de la vie ? Qui est Jésus ? Pourquoi est-il mort ? Comment savoir si j'ai la foi ? Prier : Pourquoi et comment ... L'axe principal des soirées Alpha est le temps de partage. Chacun s'exprime selon ce qu'il souhaite partager de son vécu, de ses questions, ... Personne n'est forcé de faire quoi que ce soit.

Alpha c'est aussi (et surtout !) une série de soirées entre jeunes, pour se donner l'occasion de se poser des questions sur le sens de la vie et de réfléchir aux différents liens qui peuvent exister entre le quotidien et la spiritualité chrétienne. Alpha, c'est aussi un week-end pour (re)découvrir l'Esprit Saint ensemble. Actuellement, les jeunes de notre diocèse ont l'occasion de rejoindre différents groupes Alpha.

Pour les lycéens, les rencontres ont lieu le vendredi soir à Belfort (18 faubourg de Montbéliard) et à Montbéliard (5 place St Martin) dans le cadre de l'aumônerie. Dans ce cadre, nous vivrons un week-end commun du 11 au 13 janvier à Chauveroches. Puis les rencontres reprendront ensuite aux dates suivantes : **25 janvier, 8 février, 15 mars, 12 avril, 3 mai, 17 mai, 7 juin et 14 juin.**

- Belfort : **Charlotte** : aumonerie90@gmail.com
- Montbéliard : **Isabelle** : aep25@free.fr

Pour les 18-30 ans, les rencontres ont lieu le mardi dès 19h à Montbéliard (5 place St Martin). Un covoiturage est organisé au départ de Belfort. Les prochaines rencontres ont lieu aux dates suivantes : **8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, 9 et 30 avril, 7 et 21 mai et 4 juin.**

- Charlotte : etudiants.bm@gmail.com

Charlotte Texier